

Modification des activités ou du mode d'exploitation sans modification statutaire

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

Cette formalité entraîne éventuellement l'attribution par l'Insee d'un nouveau <<< NAF >>>
si l'activité principale se trouve modifiée

Dans tous les cas

- ✓ <<<Imprimé M2>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu

Activité réglementée :

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête + **27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si création (sans acquisition de fonds)

- ✓ Chèque de **184.91 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
(si SASU dont l'associé unique, personne physique est le président ou si EURL dont l'associé unique, personne physique est le gérant : chèque de 89.54 €)

Si acquisition de fonds ou apport de fonds

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Attestation de parution du journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **214.57 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si prise en location gérance

- ✓ Copie de l'acte de location gérance et Journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **74.31 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si achat de droit au bail ou achat de clientèle ou achat de licence IV ou donation

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Chèque de **184.91 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si achat de fonds de commerce en liquidation judiciaire

- ✓ Copie du jugement ou copie de l'acte
- ✓ Chèque de **214.57 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET